

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

BANQUE DE TUNISIE -BT-

Siège social : 2, rue du Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, F.M.B.Z- KPMG TUNISIE (Moncef Boussanouga Zammouri) et FINOR(Fayçal Derbel).



BANQUE DE TUNISIE

BILAN

SITUATION ARRETEE AU 30 JUIN 2009

(unité =en 1000DT)

ACTIF		Notes	juin-09	juin-08	déc-2008
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	198 681	311 350	265 405
AC2	Créances sur les étab Bancaires et Financiers	3.2	180 302	136 274	204 145
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	1 917 048	1 728 202	1 731 828
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	36 210	20 419	24 082
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	141 445	124 192	116 406
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	43 272	42 074	44 110
AC7	Autres actifs	3.7	11 544	11 473	13 849
TOTAL ACTIF			2 528 502	2 373 984	2 399 825

PASSIF		Notes	juin-09	juin-2008	déc-2008
PA1	BCT		0	0	0
PA2	Dépôts et avoirs des étab Bancaires et Financiers	4.1	62 727	57 606	30 407
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	1 827 507	1 695 006	1 721 927
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	142 195	165 017	153 875
PA5	Autres passifs	4.4	86 616	90 093	92 525
TOTAL PASSIF			2 119 045	2 007 722	1 998 734

CAPITAUX PROPRES		Notes	juin-2009	juin-2008	déc-2008
CP1	Capital social		112 500	75 000	75 000
CP2	Réserves	5.1	215 668	212 981	212 981
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277	49 277
CP5	Report à nouveau		1 146	1 046	1 046
CP6	Bénéfice de l'exercice		30 866	27 958	62 788
TOTAL CAPITAUX PROPRES			409 457	366 262	401 091

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			2 528 502	2 373 984	2 399 825
---	--	--	------------------	------------------	------------------



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

SITUATION ARRETEE AU 30 JUIN 2009

(unité =en 1000DT)

HORS BILAN		Notes	juin-2009	juin-2008	déc-2008
	Passifs éventuels	6.1	256 222	277 931	220 208
HB1	Cautions, avals et autres garanties données		182 216	197 261	176 777
HB2	Crédits documentaires	6.1	74 005	80 670	43 431
	Engagements donnés		244 607	152 090	215 411
HB4	Engagements de financement donnés	6.2	243 262	152 036	213 714
HB5	Engagements sur titres		1 345	54	1 697
	Engagements reçus		1 000 806	908 514	925 072
HB6	Engagements de financement reçus		79 000	79 000	79 000
HB7	Garanties reçues	6.3	921 806	829 514	846 072



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DE RESULTAT

AU 30 JUIN 2009

(Unité = en 1000 DT)

	Notes	juin-09	juin-08	déc.-08
Produits d'exploitation bancaire				
Intérêts et revenus assimilés	7.1	72 647	71 927	152 136
Commissions (en produits)	7.2	13 969	11 981	26 803
Gains sur portef-titres commercial et opérations financières	7.3	4 480	3 411	7 954
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	7 622	6 683	7 322
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		98 719	94 002	194 215
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	31 793	29 820	67 331
Commissions encourues		384	401	1 047
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		32 176	30 221	68 378
PRODUIT NET BANCAIRE		66 542	63 781	125 837
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.6	10 346	11 135	17 935
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille invest	7.7	-853	-2 064	-3 588
Autres produits d'exploitation		228	253	401
Frais de personnel		12 204	11 396	22 730
Charges générales d'exploitation		4 496	4 257	9 269
Dotations aux amortissements sur immobilisations		2 725	4 727	5 807
RESULTAT D'EXPLOITATION		37 851	34 583	74 083
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		13	375	429
Impôt sur les bénéfices		7 000	7 000	11 725
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		30 866	27 958	62 788



BANQUE DE TUNISIE

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 01/01/2009 au 30/06/2009

(en milliers de Dinars)

	Notes	juin-2009	juin-2008	déc-2008
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	90 169	85 591	185 080
Charges d'exploitation bancaire décaissées	8.2	-34 426	-33 205	-62 635
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		14 339	-21 620	6 659
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-183 554	-69 411	-69 668
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		107 370	277 794	296 074
Titres de placement		0	0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-23 308	-20 438	-36 374
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-15 259	16 146	12 320
Impôt sur les bénéfices		-362	-16 107	-26 941
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		-45 030	218 750	304 515
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		6 201	4 578	7 414
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-22 765	-3 814	3 299
Acquisition/ cession sur immobilisations		-1 870	-4 939	-8 043
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-18 434	-4 175	2 670
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Emission d'actions		0	0	0
Emissions d'emprunts		0	0	0
Remboursements d'emprunts		0	0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		-11 470	-12 670	-23 644
Dividendes versés	8.3	-22 500	-21 750	-21 750
Emission d'actions				
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-33 970	-34 420	-45 394
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-97 435	180 155	261 791
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		437 796	176 005	176 005
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		340 361	356 160	437 796

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 30 JUIN 2009

1 – PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 112.500.000 de dinars, créée en 1884, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 11 250 000 actions de 10 DT chacune.

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2009 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

2.1 Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2.1.1 La classification des créances :

- (i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

- (ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classes 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

2.1.2 Les provisions :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23.

(i) Taux de la provision :

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4 et 5	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

2.1.3 La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4, définies dans le paragraphe précédent, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

2.2 Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour le besoin de la présentation des états financiers.

2.3 Le Portefeuille-titres :

2.3.1 Composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

- a) Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3 La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4 Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de juin 2009. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-06-2009.

2.5 Les immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

	30/06/2009	31/12/2008
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14,29%	14,29%
Logiciels informatiques	33,33%	33,33%

2.6 Impôts sur les bénéfices :

L'impôt sur les bénéfices été déterminé de manière estimative tenant compte des prévisions de décembre 2009.

2.7 Constatations des opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est l'approche économique qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

Les loyers encaissés par la Banque sur ces opérations de leasing sont constatés dans ses livres comptables comme suit : le principal vient en déduction du montant du crédit leasing accordé à la clientèle et les intérêts sont constatés dans les produits de la Banque.

3- NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :

3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/06/2009	30/06/2008	31/12/2008
Banque Centrale de Tunisie	179 793	295 229	246 911
Caisse dinars et devises	18 131	15 642	18 162
Compte courant postal	220	< 127 >	173
Traveller's Chèques	60	71	10
Monnaies et matières	477	535	149
	<u>198 681</u>	<u>311 350</u>	<u>265 405</u>

3.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires ainsi que les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	50 000	40 500	128 100
Prêts aux organismes financiers spécialisés	12 878	21 047	15 022
Correspondants étrangers	6 159	3 563	7 048
Placements en devises	110 661	70 084	52 585
Banques et correspondants en Dinars convertibles	0	4	151
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	147	848	781
Intérêts réescompte comptes banques et correspondants	0	2	5
Intérêts réescompte Prêts aux organismes fin. spécialisés	457	226	453
	<u>180 302</u>	<u>136 274</u>	<u>204 145</u>

3.3 Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Comptes ordinaires débiteurs	217 856 (1)	310 064	250 301
Portefeuille escompte ordinaire	1 467 872	1 183 448	1 247 298
Crédits au personnel	18 898	13 818	14 348
Créances sur crédit bail	12 313	13 612	12 862
Autres crédits à la clientèle	9 864 (3)	13 116	5 721
Crédits sur ressources spéciales	144 217 (2)	167 002	156 142
Créances classées sur ressources ordinaires	126 808	108 550	124 130
Créances classées sur ressources spéciales	2 882	1 921	1 810
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	20 867	20 299	20 697
Total brut	<u>2 021 577</u>	<u>1 831 830</u>	<u>1 833 309</u>
Agios réservés comptabilisés	< 1 773 >	< 1 455 >	< 1 772 >
Provisions pour crédits à la clientèle	< 102 756 > (4)	<102 173>	< 99 709 >
Total net	<u>1 917 048</u>	<u>1 728 202</u>	<u>1 731 828</u>

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Crédits sur ressources spéciales :

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.

(3) Autres crédits à la clientèle :

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	9 279	11 129	4 855
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation ou chez l'huissier	475	1987	866

9 75413 1165 721

(4) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2008	99 709
Dotations et reprise Juin 2009	3 047
Solde des provisions sur créances au bilan au 30 Juin 2009	<u>102 756</u>

3.4 Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Titres de transaction	34 415	19 540	23 680
Créances rattachées	1 795	879	402
	<u>36 210</u>	<u>20 419</u>	<u>24 082</u>

3.5 Portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Titres de participation libérés	129 551	104 422	106 208
Titres d'investissement	7 979	9 922	7 857
Obligations	5 208	10 365	5 055
Créances rattachées au portefeuille titres d'investissement	1801	2577	380
Total brut	<u>144 539</u>	<u>127 286</u>	<u>119 500</u>
Provisions pour dépréciations de titres	< 3 094 >	< 3 094 >	< 3 094 >
Total net	<u>141 445</u>	<u>124 192</u>	<u>116 406</u>

3.6 Valeurs immobilisées :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	102 903	94 544	94 544

Acquisitions	1 870	5 750	9 931
Cessions et régularisations	-	< 481 >	< 1 572 >
Valeurs brutes en fin d'exercice	104 773	99 813	102 903
Amortissements	< 61 499 >	< 57 739 >	< 58 793 >
Valeurs nettes en fin d'exercice	43 272	42 074	44 110

3.7 Autres actifs :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Comptes de régularisation	8 876 (1)	7 585	7 264
Siège, succursales et agences	14	528	80
Débiteurs divers	2 654	3 360	6 505
	<u>11 544</u>	<u>11 473</u>	<u>13 849</u>

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Compensation reçue	3 232	2 324	2 543
Agios, débits à régulariser et divers	5 302	5 421	4 721
Compte d'ajustement devises	342	< 160 >	0
	<u>8 876</u>	<u>7 585</u>	<u>7 264</u>

4- NOTES RELATIVES AU BILAN – PASSIFS :

4.1 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	42 412	24 988	24 069
Banques et correspondants étrangers	4 765	14 607	3 292
Organismes financiers spécialisés	3 968	1 925	2 706
Dettes rattachées	78	82	336
Banques et correspondants dinars	11 504	16 004	4
	<u>62 727</u>	<u>57 606</u>	<u>30 407</u>

4.2 Dépôts de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Comptes à vue	608 253	556 529	536 322
Comptes d'épargne	432 015 (1)	400 994	415 809
Comptes à terme et bons de caisse	538 264	471 149	530 914

Certificats de dépôts	188 500	206 000	172 000
Autres sommes dues à la clientèle	43 319	50 038	47 944
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	17 156	10 296	18 938
	<u>1 827 507</u>	<u>1 695 006</u>	<u>1 721 927</u>

(1) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Comptes spéciaux d'épargne	410 462 (i)	376 678	392 101
Compte épargne logement	19 810	22 309	21 728
Compte épargne horizon	1 588	1 816	1 799
Comptes d'épargne investissement	61 (ii)	69	63
Comptes d'épargne actions	94	122	118
	<u>432 015</u>	<u>400 994</u>	<u>415 809</u>

(i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(ii) Les comptes d'épargne investissement sont ouverts conformément à la législation fiscale en vigueur pour la promotion de l'investissement.

4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Ressources extérieures	137 476	159 751	148 962
Ressources budgétaires	2 633	2 801	2 617
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	2 086	2 465	2 296
	<u>142 195</u>	<u>165 017</u>	<u>153 875</u>

4.4 Autres passifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Comptes de régularisation	47 680 (i)	56 134	53 262
Créditeurs divers	10 998	17 893	12 855
Provisions	27 938 (ii)	16 066	26 408
	<u>86 616</u>	<u>90 093</u>	<u>92 525</u>

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Compensation à régler	41 214	49 826	45 016
Agios, Crédits à régulariser et divers	6 466	6 308	7 576

Comptes d'ajustement devises	-	-	670
	<u>47 680</u>	<u>56 134</u>	<u>53 262</u>

(ii) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Provisions pour risques et charges	8 762	1 015	4 518
Provisions pour congés payés	1 710	1 000	1 040
Provisions pour créances hors bilan	13 808	10 972	13 684
Provisions pour prime d'intéressement	3 659	3 079	7 166
	<u>27 939</u>	<u>16 066</u>	<u>26 408</u>

5 NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

	<u>31-déc.-08</u>	<u>Affectation du résultat (1)</u>	<u>Autres Variations (2)</u>	<u>30-juin.-09</u>
Capital	<u>75 000</u>		<u>37 500</u>	<u>112 500</u>
Réserves et report à nouveau	<u>263 304</u>	<u>40 288</u>	<u>-37 500</u>	<u>266 091</u>
Réserve légale	7 500			7 500
Réserve de prévoyance	178 143	37 500	-34 221	181 422
Prime d'émission	0			0
Réserve à régime spécial	27 338	2 687	-3 279	26 745
Report à nouveau	1 046	101		1 146
Autres capitaux propres	49 277			49 277
Dividendes distribués	<u>-</u>	<u>22 500</u>		<u>-</u>
Résultat de la période	<u>62 788</u>	<u>-62 788</u>	<u>30 866</u>	<u>30 866</u>
Situation nette	<u>401 092</u>			<u>409 457</u>

(1) Le résultat de l'exercice 2008 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2009.

6. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

6.1 Passifs éventuels

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Ouverture de crédits documentaires	65 722	64 003	38 670
Engagements en faveur des banques installées à l'étranger	8 283	16 667	4 761
	<u>74 005</u>	<u>80 670</u>	<u>43 431</u>

6.2 Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Crédits notifiés et non utilisés	126 750	56 982	91 154
Engagements en faveur des banques résidentes	116 512	95 054	122 560
	<u>243 262</u>	<u>152 036</u>	<u>213 714</u>

6.3 Garanties reçues :

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentée en hors bilan s'élève au 30/06/2009 à 921.806 mille dinars. Elle est déterminée comme suit :

- ✓ Seules les garanties réelles (au sens de la circulaire n° 91-24) ont été prises en compte ;
- ✓ Les garanties financières relatives à des créances classées ont fait l'objet d'une évaluation individuelle ;
- ✓ La valeur de ces garanties est retenue, dans la limite de la créance correspondante.

7. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

7.1 Intérêts et revenus assimilés :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Produits sur opérations avec la clientèle	66 567 (i)	67 367	136 646
Produits sur opérations interbancaires	6 080	4 560	15 490

72 64771 927152 136

(i) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés à l'exercice 2008 sur les crédits accordés à la clientèle. Ce solde est détaillé comme suit par nature de crédit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Revenus du portefeuille escompte	54 869	54 092	109 054
Revenus des comptes débiteurs	9 827	11 353	23 720
Commissions sur avals et cautions	1 318	1 335	2 673
Produits sur opérations de leasing	553	587	1 199
	<u>66 567</u>	<u>67 367</u>	<u>136 646</u>

7.2 Commissions :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Commissions sur comptes	3 590	3 845	7 566
Opérations guichet et opérations diverses	623	558	1 104
Opérations sur titres	1 851	1 494	4 965
Opérations avec l'étranger	1 351	1 545	2 838
Commissions sur moyens de paiement	2 501	2 314	5 747
Commissions de gestion	4 053	2 225	4 583
	<u>13 969</u>	<u>11 981</u>	<u>26 803</u>

7.3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Gains nets sur opérations de change	3 434	2 803	6 665
Gains nets sur titres de transaction	1 046	608	1 289
	<u>4 480</u>	<u>3 411</u>	<u>7 954</u>

7.4 Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Revenus des titres de participation	7 466	6 314	6 636
Revenus des obligations	156	369	686
	<u>7 622</u>	<u>6 683</u>	<u>7 322</u>

Conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, les plus values réalisées sur les titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement ».

7.5 Intérêts encourus et charges assimilées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	27 003	24 272	56 579
Charges sur emprunts et ressources spéciales	3 826	4 587	8 799
Charges sur opérations interbancaires	964	961	1 953
	<u>31 793</u>	<u>29 820</u>	<u>67 331</u>

7.6 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur actifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Dotation nettes aux provisions pour créances	3 171 (i)	7 770	8 018
provisions pour risque opérationnel et AED	3 169	0	1 061
Provisions pour congés payés	670	1 000	1 096
Provisions pour apurement des comptes	1 221	0	2 442
provisions pour prime d'intéressement	3 087 (ii)	2 818	6 891
Créances irrécouvrables passées par perte	6	177	203
Recouvrement sur créances radiées	< 979 >	< 630 >	< 1 776 >
	<u>10 345</u>	<u>11 135</u>	<u>17 935</u>

(i) il s'agit de la dotation nette des provisions affectées aux créances classées

(ii) C'est la dotation aux provisions constituée pour la couverture de la prime d'intéressement à régler en 2009.

7.7 Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement

Ce poste comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins values sur les titres d'investissements. Il est détaillé comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Dotations nettes aux provisions pour titres	-	-	-
Plus values réalisées sur titres d'investissement	853	2 064	3 588
	<u>853</u>	<u>2 064</u>	<u>3 588</u>

8. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1 Produits d'exploitation encaissés

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts et revenus assimilés	72 647	71 927	152 136
Commissions en produits	13 969	12 040	26 803
Gain sur portefeuille titre commercial et autres produits financiers	4 480	3 352	7 954
Ajustement des comptes d'actif	< 927 >	< 1 728 >	< 1 813 >
	<u>90 169</u>	<u>85 591</u>	<u>185 080</u>

8.2 Charges d'exploitations décaissées

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	< 32 176 >	< 30 221 >	< 68 378 >
Ajustement des comptes du passif	< 2 250 >	< 2 984 >	5 743
	<u>< 34 426 ></u>	<u>< 33 205 ></u>	<u>< 62 635 ></u>

8.3 Dividendes versés

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2009 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2009. Ils se sont élevés à 22.500 mille dinars.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2009

*Messieurs les Actionnaires de la
Banque de Tunisie « BT »*

1. En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2009 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94 -117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2009.

2. Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie, comprenant le bilan au 30 Juin 2009, l'état des engagements hors bilan ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes aux états financiers contenant notamment un résumé des principales méthodes comptables.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

3. Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale relative à « *l'examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité* ». Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables de la Banque ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

4. Par ailleurs, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences qu'implique une mission de certification, dont notamment, l'examen des engagements et l'évaluation des risques et des provisions devant être constituées au titre des créances classées ou au titre d'autres actifs de la Banque.

5. Les états financiers ci-joints arrêtés au 30 Juin 2009, font apparaître un total du bilan de 2.528.502 milles dinars et un bénéfice net de 30.866 milles dinars.

6. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2009, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 5 Août 2009

Les Commissaires Aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FINOR

Fayçal DERBEL